

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 24 JUILLET
2025

En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 05

**L'an deux mil vingt-cinq
Le vingt-quatre juillet à vingt heures et trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire**

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Date de convocation :
21/07/2025

Mmes, MM, CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, BIRON Olivier, MALRIEU Jérôme, MONNERON Yann, GUYOT Jean-René, ROBIN Myriam, RICHARD Sébastien, GRIMALDI Jean-Claude, GUILBAUD Jean-Maurice, BARRETEAU Gladys.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM OLIVIÉRO Delphine, DUBOIS Karine, NÉAU Pierre, , GUÉRIN Sarah, BIBARD Frédéric.
Absent : M.

Monsieur Pierre NÉAU a donné pouvoir à Madame Cécilia CLERC
Madame Gladys BARRETEAU a été élu secrétaire de séance.

**VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION FINANCIÈRE
A UN STAGIAIRE NON RÉMUNÉRÉ**

Monsieur le Maire expose qu'il arrive que les services communaux acceptent d'encadrer des stagiaires non rémunérés (mineurs et scolarisé au collège).

Il apparaît important de pouvoir récompenser l'investissement et le travail fourni par le stagiaire à l'issue de son stage.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de lui permettre de pouvoir verser une gratification financière à tous stagiaires effectuant une période de stage dans un des services municipaux.

Monsieur le Maire propose de fixer cette gratification de 0 € à 50 € / semaine (5 jours travaillés).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'une gratification financière à tous stagiaires effectuant une période de stage dans un des services municipaux ;
- **FIXE à l'unanimité** la gratification de 0 € à 50 € / semaine (5 jours travaillés) en fonction de l'investissement du stagiaire concerné ;
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à juger de l'investissement du stagiaire pour fixer le montant de la gratification selon la fourchette donnée ci-dessus ;

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU



Secrétaire de séance
Gladys BARRETEAU

